



# LA PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL SUR LE PORTAIL NATIONAL DES SERVICES PUBLICS : UN DÉFI MAJEUR POUR L'ADMINISTRATION



En Deux (2) années d'existence, l'**Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN)** a marqué sa progression considérable à la protection des données personnelles des utilisateurs de la plateforme principale qu'elle administre. Depuis l'évaluation de la maturité en gestion des données personnelles, le Directeur général démontre une ferme volonté de transformer la culture de l'Agence en impliquant tous les acteurs de la chaîne de traitement à la sensibilité à la protection des données collectées. Une vingtaine d'autorisations sont obtenues de l'**Autorité de Protection des Données à caractère personnel l'APDP** et des mesures techniques et organisationnelles mises en place dans l'Agence.

La donnée à caractère personnel est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable soit directement (par ses nom et prénom adresse mail etc.) soit indirectement (par un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, un matricule interne, une adresse IP, un identifiant de connexion informatique, un enregistrement vocal, une photo etc.).

La transformation numérique à travers le développement des nouvelles technologies qui se déroule à un rythme effréné et à une échelle sans précédent au niveau mondial, induit inéluctablement une accélération de l'utilisation de l'internet par les personnes dont les données sont collectées.

On observe alors un accroissement de la quantité de données collectées chaque année et leur traitement devient un enjeu majeur.

Il est important à ce titre, d'éveiller la conscience de chacun sur l'importance de la maîtrise de ses données personnelles à travers la connaissance de la législation en vigueur mais encore de ses droits et des responsabilités des collecteurs de ses données afin que les droits fondamentaux de chacun à la vie privée et la protection des données personnelles soient respectés.

Le gouvernement de la République du Bénin a créé un système de protection des données robuste en se dotant depuis 2009 avec une profonde relecture en 2018 du cadre légal édictant les dispositions régissant la protection des données à caractère personnel par la Loi n°2009-09 du 22 mai 2009 modifiée par



la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin telle que révisée par la loi n°2020-35 du 06 janvier 2021 à travers le livre 5ème. Il établit également le cadre institutionnel en établissant l'Autorité de Protection des Données à caractère personnel (APDP) comme l'organe de régulation du respect des instruments juridiques. Elle doit sensibiliser, informer et former les citoyens de même que les différents acteurs devant opérer dans le système.

Dans l'exercice de ses missions depuis sa création le 1er juin 2022, l'ASIN en tant qu'organisme public traite des données personnelles de manière automatisée ou non à travers ses différentes plateformes nécessaires à la mise en œuvre des actions du gouvernement pour l'administration intelligente. Elle est soumise à ce titre aux obligations légales auxquelles elle est résolument engagée.

Plus spécialement pour le Portail national des services publics (PNS) où des centaines d'e-services sont déployés pour les besoins des citoyens qui l'utilisent, une double vigilance s'impose à l'ASIN.

Au nombre de ses obligations, il faut distinguer la déclaration des traitements des données auprès de l'APDP, l'information des personnes concernées par le traitement, le respect des principes de traitement, la garantie de la confidentialité et de la sécurité des données, le respect des droits des personnes concernées, la tenue et la mise à jour du registre des traitements, la tenue d'un rapport annuel, la désignation du délégué à la protection des données, la réalisation d'une analyse d'impact relative aux données en cas de besoin etc.

En sa qualité de Responsable de traitement, l'ASIN effectue ses opérations suivant les principes fondamentaux tels que la licéité, la loyauté et la transparence, la finalité, la proportionnalité, l'exactitude, la durée limitée de conservation des données, le consentement si nécessaire, la responsabilité du responsable de traitement etc.

C'est avec satisfaction que pour la toute première fois en 2024, l'ASIN reçoit près de vingt (20) récépissés de déclarations de l'APDP pour poursuivre les traitements de données personnelles déclarés.

Pour maintenir cette dynamique, l'ASIN s'inscrit dans la vision d'atteindre une conformité intégrée tenant compte des structures embarquées sur le portail.

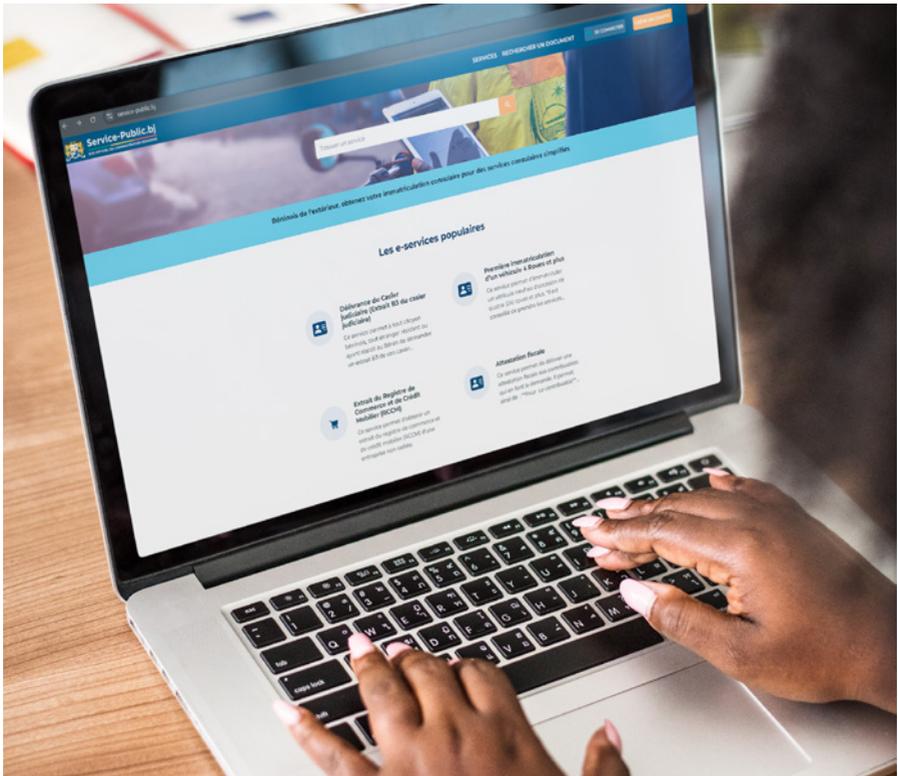
Elle vient en appui aux sectoriels et autres structures de l'administration pour un accompagnement à leur mise en conformité.

Le cadre de gouvernance à l'ASIN de la protection des données personnelles s'articule autour (i) des actifs organisationnels et (ii) des organes de pilotage.

(i) Les actifs organisationnels diffusés à l'ensemble du personnel sont la politique de confidentialité des données personnelles, les engagements de confidentialité des personnes impliquées dans le traitement, la politique de gestion des incidents de violations des données personnelles, la politique de gestion des demandes d'exercice de droits des personnes concernées. Bien entendu, la PSSIE et la PPIIC constituent de mesures de sécurité nécessaires à la protection des données.

(ii) Les organes de gouvernance sont au nombre de trois (3) à savoir le comité affaires juridiques, le comité de suivi de mise en conformité au régime de protection des données personnelles et une équipe chargée de la gestion des incidents.

Le second semestre de l'année 2024 sera riche d'initiatives et d'actions en guise du maintien en conformité de l'Agence au régime de la protection des données personnelles à travers des contrôles périodiques, des analyses d'impact et la poursuite des déclarations etc.





**ASIN**

AGENCE DES SYSTÈMES  
D'INFORMATION ET DU  
NUMÉRIQUE

R É P U B L I Q U E   D U   B É N I N

Suivez-nous sur nos canaux digitaux



@asinbenin